

BULLETIN MUNICIPAL

***Printemps
2021***



Commune de CHOUZELOT

Mairie de Chouzelot : 20 rue Charles Prillard – 25440 Chouzelot – Tél : 03 81 63 52 11
mail : mairie-chouzelot@wanadoo.fr – Site Internet : www.mairie-chouzelot.fr
Permanence : le mardi après-midi

LE MOT DU MAIRE



Christian MESNIER, maire

Chères Chouzeloises et chers Chouzelois,

C'est avec un grand plaisir que je vous communique les visions, les perspectives d'évolution et les projets à venir de notre commune.

Voici les nouvelles des quatre missions importantes pour notre village qui vont beaucoup occuper les mois à venir de notre équipe :

- Sécurisation routière, dans un premier temps l'organisation de la mise en place de solutions provisoires de types poteaux amovibles, peintures au sol, coussin Berlinois démontables etc. vont nous permettre de déterminer le meilleur choix afin de garantir la sécurité de tous.
- Assainissement, toute l'organisation des eaux usées de notre village est assurée par le SIPQ (Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey). Notre réseau datant de 1965 est à revoir dans son intégralité. Dès aujourd'hui la réalisation d'une étude globale de mise aux normes des réseaux de toutes les communes impliquées du SIPQ est engagée. Nous suivons très attentivement toute la partie qui concerne Chouzelot.
- Logements communaux, le chauffage actuel des 3 logements de l'ancienne mairie est assuré par 3 chaudières individuelles à fuel qui ont plus de 13 ans et commencent à donner des signes de vieillesse. Nous envisageons donc de les remplacer par une chaufferie commune. Actuellement des aides importantes sont allouées à ce type de remplacement qui consiste à remplacer le fuel par une énergie moins polluante. Nous allons donc étudier toutes les possibilités de financement les moins onéreuses pour notre village.
- Salle des fêtes, le contrôle établi par les services de sécurité (SDIS) tous les 5ans est en cours et à la suite de la première visite, nous avons beaucoup de travaux à entreprendre afin de respecter les nouvelles normes de sécurité.

En ajoutant à ces travaux toutes les actions ponctuelles et imprévues de notre commune, notre équipe ne va pas chômer tout au long de ce mandat qui s'annonce très mouvementé.

L'évolution de la situation sanitaire de notre pays à ce jour nous permet d'entrevoir des perspectives d'améliorations, ceci grâce au dévouement de tous. Je tiens particulièrement à remercier et encourager tous les professionnels et les bénévoles qui œuvrent depuis plus d'un an chaque jour pour la santé de tous.

Amicales salutations.

Christian Mesnier
et tous les membres du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2021 :

1. Approbation du CR du 28 janvier
2. CCID : réunion de cette commission prochainement et organisée par Sylvie Perrin, adjointe
3. CCLL :
Pacte de gouvernance entre la CCLL et les communes membres est voté à l'unanimité.
Résumé de la première conférence des maires de la CCLL du 15 février par Christian Mesnier
Transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif : intervention de M. Grenier, président de la CCLL et de M. Marguet, vice-président. Ce vote sera soumis au vote lors de la prochaine séance.
4. SIPQ : résumé du dernier comité syndical du 15 février
Présentation des comptes administratifs 2020 de ses cinq budgets.
Demande d'investissement relative à l'informatique pour l'école a été reçue.
5. Association Foncière (AF) de Chouzelot : résumé de la dernière réunion
L'emprunt étant totalement remboursé en 2021, le bureau, dans sa dernière réunion, a pris la décision de dissoudre l'AF en fin d'année. Le Conseil n'étant pas favorable à ce projet de dissolution, envisage de prévoir une réunion avec le bureau pour en discuter.
6. Dissolution de l'Amicale des Maires de l'ex-canton de Quingey : solde des comptes pour donner suite à la dissolution de l'Amicale des Maires de l'ex-canton de Quingey le 11 décembre 2019, le solde des comptes entre les 35 communes adhérentes est de 192,67 €. Le conseil accepte l'encaissement de cette somme à l'unanimité. Cette recette sera inscrite au budget 2021 de la commune.
7. Bilan des missions des trois adjoints : présentation de l'étude réalisée par la société BEJ relative au projet de sécurisation du village.
8. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours.
9. Questions diverses : les deux derniers points sont reportés en raison de l'arrivée des représentants de la CCLL.

Séance du 8 avril 2021 :

1. Approbation du CR du 4 mars à l'unanimité
2. BUDGET : Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020
Comptes de gestion 2020 : présentation par le maire des comptes de gestion 2020 du budget principal et du service eau/assainissement. Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents, soit 10 voix pour, approuve ces documents et l'entière concordance avec les écritures des comptes administratifs 2020.
Comptes administratifs 2020 : il a été procédé également à l'élection d'un président uniquement pour ce point de l'ordre du jour. Mme Sylvie Perrin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le maire présente et commente les comptes administratifs 2020 du budget principal et du service eau/assainissement.

Les résultats se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Commune	100 353,78 €	- 9 357,72 €	90 996,06 €
Eau/Assainissement	55 418,44 €	27 684,52 €	83 102,96 €

Le maire se retire et la présidente de séance fait procéder au vote de ces comptes. A l'unanimité, soit 9 voix pour, le Conseil adopte les comptes administratifs 2020.

Le maire reprend la présidence de la séance.

Affectation des résultats 2020 :

Commune : excédent de fonctionnement 2020 de 100 353,78 € à affecter.

Couverture, en 2021, du déficit d'investissement 2020 d'un montant de 9 357, 72 €, par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2020.

Reprise en 2021, du solde de l'excédent de fonctionnement (après couverture du déficit d'investissement) : 90 996,06 €

Eau/assainissement : excédent de fonctionnement 2020 de 55 418,44 € à affecter.

Excédent d'investissement donc pas de couverture de déficit à pratiquer.

Reprise, en 2020, de la totalité de fonctionnement de 2020, soit 55 148,44 €.

Ces deux affectations sont approuvés à l'unanimité.

3. Budget primitifs 2021

Présentation et commentaires du maire des budgets primitifs 2021 de la commune et de l'eau/assainissement.

Pour le budget de la commune, voici les investissements prévus :

- Sécurisation routière : études et travaux
- Réfection de la salle des fêtes
- Etudes pour une installation de chauffage à la salle des fêtes et dans les logements
- Remplacement d'un poteau incendie
- Travaux forestiers
- Extincteurs
- Mobilier mairie
- Changement de l'ordinateur du secrétariat
- Vitrites d'affichage

Les budgets sont adoptés à l'unanimité des présents, soit 10 voix pour.

Provisions pour créances impayées

Le maire explique au Conseil que sur proposition du comptable public, il est nécessaire à compter de cette année de provisionner budgétairement le risque d'irrecouvrabilité des créances non soldées malgré les poursuites engagées par le Trésor Public. Après délibération du Conseil, à la majorité, soit 9 voix pour et 1 contre, ce principe de provisions est voté pour les 2 budgets selon les modalités suivantes :

- créances non soldées au bout de 2 ans
- montant de la provision : 20 % du montant de ces créances
- réévaluation : en fonction des encaissements réels et au minimum une fois par an.

4. Taux d'imposition 2021

Le maire informe que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil doit fixer uniquement le taux de la taxe foncière (bâti et non bâti). Il n'y a plus lieu de voter la taxe d'habitation.

Le maire présente l'état fiscal et rappelle que les taux avaient fait l'objet d'une augmentation de 2 % en 2019.

Il explique également que dans le cadre de la réforme de la TH, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée à compter de 2021 aux communes.

A 10 voix pour, le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition de 2020.

Les taux 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 28,16 % (taux communal et départemental 2020 : 10.08 + 18.08)

Taxe foncière (non bâti) : 17.67 %

5. CCLL

Transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif : après délibération, le Conseil accepte à 10 voix pour de transférer la compétence à la CCLL.

Prise de compétence « mobilité »

A 4 voix contre, 3 pour et 3 abstentions, le Conseil refuse la prise de compétence « mobilité ».

6. SIPQ : résumé du dernier comité syndical du 19 mars

7. Association Foncière de Chouzelot : prise de position au sujet de la continuité de cette association

8. Approbation du choix du bureau d'études pour le projet de travaux de voirie

9. Délibération au sujet de la participation de la commune à l'association 'Coup de Pouce'

Au vu de l'heure tardive, les questions 6,7,8 et 9 sont reportées à une prochaine séance.

10. ONF : approbation du bilan des parcelles : restructuration foncière

Dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier et sur proposition de l'ONF, le Maire présente au Conseil une liste de parcelles, bornées et délimitées, d'une contenance totale de 129.4501 ha à soumettre au régime forestier.

A l'unanimité, soit à 10 voix pour, le Conseil accepte d'appliquer le régime forestier à l'ensemble de ces parcelles et de demander à l'ONF de présenter un dossier de restructuration foncière.

11. Bilan des missions des trois adjoints

12. Questions divers

Des explications sont demandées sur le point n° 7 de la séance du 28 janvier 2021.

Informations diverses :

- **Toutes les informations de notre commune sont sur le site Internet** de notre village qui est mis à jour régulièrement : <https://mairie-chouzelot.fr/> !
- Et maintenant, la mairie s'est dotée d'une [page Facebook](#) ! N'hésitez pas à vous y abonner !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LOUE LISON - CCLL

La CCLL a un site Internet qui vous permet de consulter toutes ses informations : <https://cclouelison.fr/fr/>

Liste des commissions :

1. Cadre de vie – Energie : Sarah Faivre, 1^{ère} vice-présidente
2. Economie : Philippe Marechal, 2^{ème} vice-président
3. Tourisme : Philippe Bouquet, 3^{ème} vice-président
4. Service publics et sociaux : Isabelle Guillame, 4^{ème} vice-présidente
5. Eau – Assainissement : Vincent Marguet, 5^{ème} vice-président
6. Voirie : Maxime Groshenry, 6^{ème} vice-président
7. Sports et culture : Nathalie Van de Woestyne, 7^{ème} vice-présidente
8. Déchets et recyclage : Jean-Claude Stadelmann

Information concernant la vaccination :

DOSES SUPPLÉMENTAIRES DE VACCINS PFIZER (1ÈRE INJECTION)

Si vous faites parties de la cible vaccinale, vous pouvez prendre à nouveau rdv à partir du **vendredi 30/04/2021 13H30** via ces supports :



Sur la plateforme www.doctolib.fr en sélectionnant le centre de vaccination d'Ornans ou de Quingey



Centres de vaccination Loue Lison :

Ornans - 07 57 07 00 54

Quingey - 06 33 81 11 22

Ligne départementale - 03 63 42 10 13



Communauté de Communes
Loue Lison

LES TRAVAUX A CHOUZELOT

Le samedi 6 février dernier, une équipe du conseil municipal, avec l'aide de Chozelois, est intervenue pour effectuer plusieurs travaux sur notre commune :

- Démontage d'une vieille cage à chien dans le parc des jardins de la mairie afin de préparer les parcelles pour les futurs jardins communaux :



- Nettoyage de canalisations de la salle de la mairie,
- Nettoyage des abords de la mairie
- et le démontage du sapin de Noel.



Les travaux d'élagage des chemins ont été réalisés également :



Chemin de Chantlibas

Les trous sur certaines routes ont été rebouchés :



LES INFOS CHOUZELOISES



Le GAR est toujours à l'arrêt dû à la pandémie. Dès que cela sera possible, les activités pourront reprendre et nous ne manquerons pas de vous en avertir.

Ramassage d'épaves et de vieux véhicules hors service



La commune a organisé un ramassage gratuit par un professionnel le 13 avril dernier. Cette collecte a concerné tous types d'engins rendus inutilisables par le temps (épaves, remorques, ferrailles, tout engin métallique, vieilles tôles etc...).

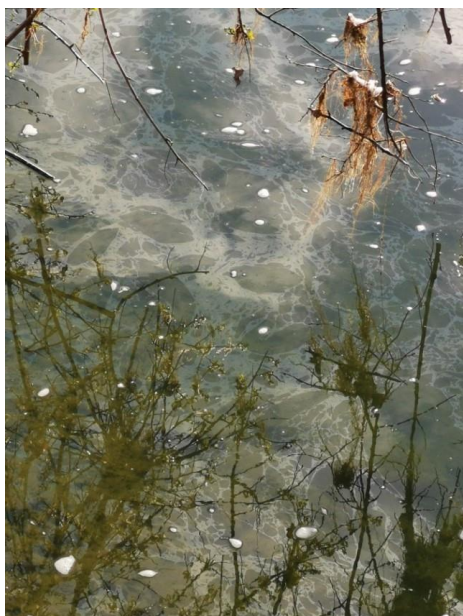
Cette opération sera renouvelée l'année prochaine.

Retour en photos des inondations de janvier dernier



TRACES D'HYDROCARBURES SUR LA LOUE A CHOUZELOT

Notre planète c'est notre maison !



La mairie rappelle que la déchetterie de Lavans-les-Quingey recycle gratuitement toutes les huiles usagées...

TABLE ET BANCS DE LA GRANDE ROCHE



Avant



Après

PANNEAUX D’AFFICHAGE



Les nouveaux panneaux d’affichage devant la mairie.

BOITES AUX LETTRES



De nouvelles boites aux lettres ont été installées pour les logements de la mairie.

Retour en photos sur la cérémonie du 25 avril dernier : jour du souvenir des victimes de la déportation

En présence de représentants d'anciens combattants, de deux porte-drapeaux, ainsi que deux représentants de la mairie de Quingey, Mme le Maire et son 1^{er} adjoint.



Les jardins communaux sont prêts !



Vous êtes intéressés ? Faites-vous connaître auprès de notre secrétaire le mardi après-midi ou auprès de Sylvie Perrin, 06.31.60.32.16.

Nous étudierons les demandes et reprendrons contact avec vous rapidement...

Matinée de nettoyage du village

La prochaine matinée de nettoyage aura lieu **le samedi 29 mai prochain. RDV à 9 h devant la mairie.** Nous serons heureux de pouvoir vous offrir une pause-café, en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Inscriptions à l'école maternelle et primaire

Vous pouvez vous rendre à la mairie de Quingey pour chercher un dossier d'inscription jusqu'au 28 mai ou alors le télécharger sur le site Internet : <https://quingey.fr/inscriptions-ecole-elementaire/>

Brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage,
- Les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Il est bon de rappeler le nécessaire respect du voisinage, des espaces privés et publics.

[Vous pouvez retrouver toutes ces informations légales sur le site de la Préfecture.](#)

Les bruits de voisinage

N'oublions pas que nous sommes dans un village rural où il est normal d'entendre les cloches de l'église sonner, les chiens aboyer, les coqs chanter au lever du jour, les ânes braire, les vaches beugler, les engins agricoles ronronner et les oiseaux chanter !

Pour rappel, sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir notamment :

- des cris d'animaux domestiques et de basse-cour,
- des appareils domestiques de diffusion du son et de la musique,
- des outils de bricolage, de jardinage,
- des pétards et pièces d'artifice,
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,
- de certains équipements fixes intérieurs ou extérieurs, individuels ou collectifs, tels que chauffage, climatisation, ventilation mécanique, filtration des piscines familiales, alarmes,
- de compresseurs non liés à une activité fixée à l'article R.1336-8 du code de la santé publique.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

[Extrait de l'Arrêté n°2005 1904 01841 de la Préfecture du Doubs.](#)

Etat Civil

Au vu de la nouvelle réglementation du RGPD (Règlement général sur la protection des données), le Conseil municipal a décidé de ne plus diffuser l'état civil de la commune pour l'instant.

Cependant, si vous souhaitez que le décès d'un membre de votre famille, une naissance ou un mariage soit publié sur le bulletin ou sur le site Internet, vous pouvez vous rendre à la mairie pour remplir une autorisation de publication.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Recette

Beignets

Pour réaliser cette recette (8 personnes), il vous faut :

- 4 œufs
 - 350 grammes de farine
 - 200 grammes de sucre en poudre
 - 100 grammes de beurre
 - 125 grammes d'amande en poudre
 - 1 cuillère à soupe de kirsch de Fougerolles (ou l'alcool de votre choix)
 - 1 pincée de sel
 - Le zeste d'une orange ou d'un citron
 - Du sucre glace
1. Mélanger le sucre et les œufs pour obtenir un mélange mousseux
 2. Ajouter la farine, le beurre fondu, les amandes en poudre, le sel, le kirsch et vos zestes
 3. Bien mélanger le tout et laisser reposer pendant au moins deux heures
 4. Une fois reposée, faites des petites portions de pâte avec une cuillère à café
 5. Rouler les sur une planche de bois
 6. Faites-les cuire dans de l'huile de tournesol pas trop chaude
 7. Une fois refroidi, saupoudrer vos beignets de sucre glace

Bonne dégustation !!

